



ARRETE N°2026/270

Portant autorisation temporaire d'occupation du domaine public et de régulation de la circulation des piétons Av J.B Clément

56 Rue Victor Hugo

BP 14

08500 REVIN

Tél : 03 24 41 55 65

Fax : 03 24 40 28 99

Le Maire de la Ville de REVIN,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212-1 et suivants

Vu les articles L 411-1 à 411-5 du Code de la route

Vu l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 modifiée relative à la Signalisation

Vu l'article L 113-1 du Code de la voirie routière

Vu l'arrêté municipal n° 19/120 du 26 Juillet 2019

Vu l'article R 610 du Code Pénal

Vu la demande en date du 15 septembre 2026 de l'entreprise SAS DELGI CONSTRUCTIONS

Considérant qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des piétons au droit du chantier afin de mener en toute sécurité la rénovation d'un bâtiment

ARRETE

ARTICLE 1°: La circulation des piétons sera interdite au droit des n°12 et 14 Av J.B Clément

Période : du 15/09/2026 au 15/11/2026

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire du chantier et une déviation pour les piétons seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux, **l'affichage du présent arrêté est à la charge du requérant.**

L'entreprise en charge des travaux devra veiller à maintenir en permanence un cheminement sécurisé et accessible pour les riverains afin qu'ils accèdent à leurs habitations pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : L'entreprise est autorisée à occuper une partie du domaine public

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des services ; Monsieur le Directeur des services techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ; Monsieur le Chef de service de la Police Municipale ; l'entreprise chargée des travaux

Sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation pour information est adressée à : Monsieur le Commandant du S.D.I.S.

Fait à REVIN, le 15/09/2026

Signé Le Maire

Cédric JAGIELSKI

